

Harcèlement sexiste dans les transports: la LDH Toulouse en campagne

La section LDH de Toulouse mène depuis un an, avec des partenaires associatifs, la société des transports et la municipalité, une campagne de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles. Des initiatives à pérenniser...*

Philippe LEBAILLY, membre de la section LDH Toulouse

Il y a un an, en novembre 2016, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et en présence de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut) et de l'Association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs (Autate), la section locale de la Ligue des droits de l'Homme lançait une campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports collectifs.

La publication de deux études nationales, réalisées par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), en 2015⁽¹⁾, et par la Fnaut, en juin 2016⁽²⁾, montrant l'ampleur du phénomène et ses conséquences sur la vie des femmes, avait été pour la LDH Toulouse l'élément déclencheur. Une deuxième enquête de la Fnaut dans les transports routiers, publiée en juillet 2017, confirme la gravité du phénomène⁽³⁾.

Une écrasante majorité des femmes subissent des actes de harcèlement sexiste dans les transports collectifs: 100 % des

* Sur ce sujet, voir le dossier d'*H&L* n° 177 « Femmes: violences, inégalités » (mars 2017), et notamment l'article de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, « Femmes et espace public: entre épreuves, résistances et plaisirs », concernant en l'espèce la ville de Bordeaux.

(1) www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_avis_harcèlement_2015-04-16-vio-16.pdf.

(2) www.fnaut.fr/images/docs/dossiers/db16reht.pdf.

(3) www.fnaut.fr/images/docs/dossiers/db170908hstr.pdf.

(4) <http://projetcrocodiles.tumblr.com/>.

utilisatrices en ont connus au moins une fois dans leur vie, selon le HCEfh, 87 % d'après l'enquête de la Fnaut (voir le graphique p. 20 en ce qui concerne les types de harcèlement subi).

Dans neuf cas sur dix, les témoins n'ont eu aucune réaction. Seules 3 % des femmes ne craignent jamais d'être harcelées dans les transports! 71 % des femmes ont subi des actes constituant des infractions pénales. Mais seulement 2 % ont porté plainte. Du fait du très faible pourcentage de signalements et de plaintes, cette réalité était jusqu'à présent niée par les sociétés de transport et les pouvoirs publics. Par exemple, durant le premier trimestre 2017, les services de la société de transport toulousaine, Tisséo, ont recensé dix actes de violences sexistes à l'égard des femmes. Ce chiffre est bien évidemment très loin de la réalité et en décalage avec les témoignages que nous avons recueillis lors de nos tracages dans le métro toulousain. Ces données démontrent la minimisation du harcèlement et des violences sexistes dans notre société, la méconnaissance

de la loi et les difficultés de déposer plainte afin que ces actes ne restent pas impunis. Sans l'engagement des associations féministes, comme celui de Stop harcèlement de rue, sans les enquêtes nationales et les sites de recueils de témoignages comme le Tumblr (plateforme de micro-blogging) « Projet crocodiles »⁽⁴⁾, les sociétés de transport et les collectivités locales ne se mobiliseront pas.

Mieux connaître pour mieux prévenir

Des enquêtes de victimation doivent être organisées par les pouvoirs publics, en collaboration avec les sociétés de transport, afin d'approfondir la connaissance du phénomène pour mieux construire la réponse publique. Dans cette perspective, Tisséo a accepté notre proposition d'évaluer la réalité du harcèlement sexiste à Toulouse, dans son étude marketing de 2017. Cette enquête, effectuée en juin auprès d'un échantillon représentatif, indique que 45 % des femmes ont subi un acte de harcèlement sexiste dans l'espace public, et

ACTUALITÉ

Droits des femmes

35 % dans les transports. Cette étude de Tisséo révèle une toute autre réalité que les faits recensés jusqu'alors par ses services.

Le harcèlement a des conséquences graves en termes de stratégies d'évitement : utilisation d'autres moyens de déplacement, non-utilisation des transports à certaines heures, changement de tenue vestimentaire... Deux tiers des usager·ère·s des transports sont des femmes, et le harcèlement entrave leur liberté de se déplacer.

Des solutions existent pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexiste dans les transports collectifs : mettons-les en place ! Face à l'ampleur du phénomène, la LDH, avec l'Autate et Stop harcèlement de rue, a demandé à la société des transports toulousains et à la municipalité que les solutions recommandées par le HCEfh et la Fnaut soient au plus vite mises en œuvre. Plusieurs rencontres avec Tisséo et la municipalité ont permis que certaines propositions soient déjà concrétisées, ou à l'étude, mais d'autres

sont encore mises de côté. Ainsi, une campagne de sensibilisation a été organisée par Tisséo durant deux semaines, en avril 2016 : affiches posées dans les stations du métro et sur les bus, stickers collés sur les bornes d'urgence, messages audio dans le métro et diffusion de vingt-deux mille cartes postales.

Du fait de l'ancrage des stéréotypes sexistes, nous avons régulièrement rappelé la nécessité de la pérennité de ces actions de sensibilisation. Une campagne ponctuelle n'a que très peu d'effet, à l'exemple de celle organisée par l'Etat en novembre 2015. Pour 2018, Tisséo prépare une deuxième campagne, centrée sur « comment réagir en tant que victime ou témoin d'un acte de harcèlement sexiste ».

Ces actions de sensibilisation doivent être accompagnées d'un contrôle plus strict des publicités sexistes dans l'espace public et les transports ; elles doivent aussi s'appuyer sur des actions en faveur de l'égalité filles-garçons dans les établissements scolaires



Une campagne de sensibilisation a été organisée à Toulouse par Tisséo durant deux semaines, en avril 2016.

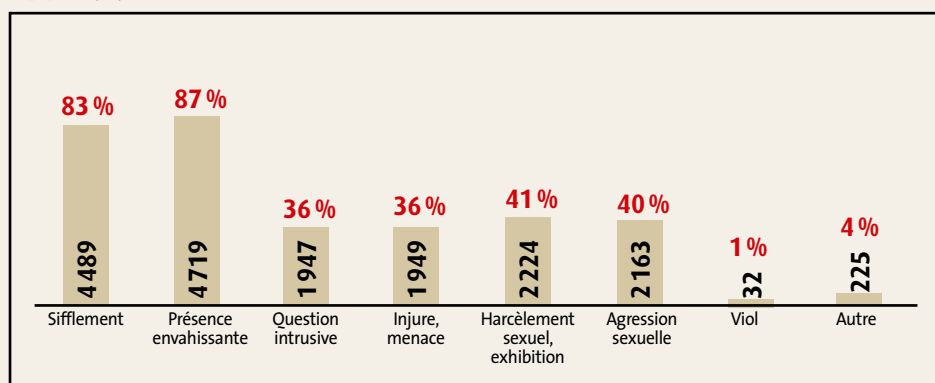
et femmes-hommes dans les entreprises.

Dès notre première rencontre avec la société Tisséo, nous avons proposé qu'elle forme ses personnels. Un module d'une heure, intitulé « Harcèlement et violences sexuelles dans les transports », a été mis en place à destination des mille sept cents personnels de Tisséo. Deux idées fortes ont été mises en avant : les femmes victimes de violences sexistes ne sont pas responsables de ce qui leur est arrivé : ni le fait d'être une femme ni leur tenue ni leur attitude ne justifie l'agression ; les hommes auteurs de harcèlement sexiste n'ont pas de profil particulier mais peuvent être de tous milieux, de toutes origines et de tous âges.

Nos trois associations ont organisé plusieurs actions de sensibilisation dans des stations de métro de Toulouse : diffusion de flyers, panneaux d'exposition et recueil de témoignages. Nous avons été surpris·es de la spontanéité et du nombre de femmes qui sont venues raconter les actes de harcèlement sexiste à leur rencontre.

La médiatisation récente d'actes

Type(s) de harcèlement subi



Enquête 2016 de la Fnaut (6 227 réponses)

« **Sifflement** » : sifflement, commentaire sur le physique, le comportement, la tenue.

« **Présence envahissante** » : présence envahissante et opprimante, regard insistant.

« **Question intrusive** » : question intrusive sur la vie sexuelle, « confidence » de l'auteur, invitation persistante.

« **Harcèlement sexuel** » : avances, gestes à connotation sexuelle.

« **Aggression sexuelle** » : contacts (baisers forcés, mains aux fesses, sur les cuisses, frottements).

NB : Les personnes interrogées ont été autorisées à sélectionner plusieurs réponses. C'est pourquoi la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

de harcèlement sexuel rend visibles les violences et permet aux femmes d'être audibles. Elle révèle comment de tels actes ont pu être jusqu'ici tus ou banalisés. Le recueil et la diffusion des témoignages constituent donc un enjeu important : partage des informations, reconnaissance du phénomène, déculpabilisation des femmes et des filles, etc. Il est donc indispensable que les sociétés de transport s'impliquent dans la prévention.

De même, les sociétés de transport et les pouvoirs publics doivent faciliter les dépôts de plaintes : information des victimes sur leurs droits sur les sites des transports, en gare, à bord des véhicules et des rames de métro, présence de personnel habilité pour recueillir les signalements et les plaintes dans les stations, etc.

Adapter l'offre de transport aux usagères

Le monde des transports est un monde majoritairement masculin. La composition des instances dirigeantes de Tisséo en est une parfaite illustration. La participation des usagères constitue une condition pour prendre en compte la spécificité de la mobilité des femmes et améliorer l'offre de transport : déplacements plus complexes (maison/école/lieu de travail/magasins d'alimentation), temps partiel et horaires flexibles tôt le matin ou en soirée, etc. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu d'accord de Tisséo pour la mise en place de la parité et de comités d'usagères.

Un des modes d'action pour prévenir le harcèlement sexiste est l'organisation de marches exploratoires. Celles-ci permettent aux femmes de donner leur avis sur les cheminements reliant domicile et stations en termes d'éclairage et de voirie, sur l'emplacement des arrêts de bus, la signalisation des appels d'urgence, la présence des personnels, etc. Ces marches exploratoires sont identifiées, par

« Les sociétés de transport et les pouvoirs publics doivent faciliter les dépôts de plaintes : information des victimes sur leurs droits en gare, à bord des véhicules, présence de personnel habilité pour recueillir les signalements dans les stations. »

les femmes ayant répondu à la deuxième enquête de la Fnaut, comme un des moyens d'action les plus utiles. Lors de notre dernière rencontre, l'élue à l'Égalité femmes-hommes de Toulouse a répondu positivement à notre proposition d'expérimenter une marche exploratoire.

Au Québec, ces marches exploratoires ont permis d'instaurer les arrêts à la demande sur les lignes de bus, la nuit. Ce dispositif d'arrêt entre deux stations est actuellement testé à Nantes. Nous avons proposé de faire un essai à Toulouse sur quelques lignes de bus nocturnes, si l'expérimentation de Nantes s'avérait positive. La médiatisation des phénomènes de harcèlement sexiste, les campagnes militantes et le courage des femmes qui, de plus en plus nombreuses,

témoignent, contribuent aujourd'hui à des prises de conscience collectives. Les pouvoirs publics ne peuvent plus se contenter d'effets d'annonce ou du vote d'une nouvelle loi. Le budget alloué au secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être à la hauteur de la communication du président de la République. Les moyens humains et budgétaires doivent être attribués aux associations, qui sont en première ligne sur l'accompagnement des femmes et la lutte contre les violences sexistes. Un vrai projet pour la mise en place de solutions de prévention et d'éducation, de formation des personnels, doit être défini. C'est à ce prix que la courbe insupportable des violences à l'égard des femmes pourra être inversée ! ●

Harcèlement, violences... De quoi parle-t-on ?

Le harcèlement sexuel⁽¹⁾ se caractérise dans le Code pénal par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait d'user (même de façon non répétée) de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un autre. Ces faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de trente mille euros d'amende. En cas de circonstances aggravantes (notamment en cas d'abus d'autorité ou de faiblesse), ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et quarante-cinq mille euros d'amende. Les violences sexuelles⁽²⁾ recouvrent quant à elles l'extorsion (un an d'emprisonnement et quinze mille euros d'amende), les agressions sexuelles

(baisers forcés, mains aux fesses, frottements, etc.), qui sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de soixante-quinze mille euros d'amende, et le viol, qui est un crime puni de quinze ou vingt ans de réclusion criminelle.

Le harcèlement sexiste recouvre les faits susceptibles d'être incriminés pénalement en tant que harcèlement sexuel, ainsi que des comportements qui s'en situent à la marge (sifflements, présence envahissante et opprimante, regards insistants, propos sexistes, questions intrusives ou commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire) ou qui sont isolés (le délit de harcèlement sexuel n'étant constitué, pour certains faits, qu'en cas de comportement répété).

(1) <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Harcèlement-sexuel,315.html>.

(2) <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Violences-sexuelles,312.html>.

P. L.